

**Observation numérique n°1 de M.Olivier FONTAINE en date du 10 octobre 2024**

Bonjour.

Je suis contre ce changement de zonage de toute cette zone.

En effet une partie de cette zone est un espace totalement naturel et entretenu comportant des jardins familiaux, habitations ainsi qu'une ferme.

Cette zone naturelle comportant des jardins familiaux au bord du canal présente une biodiversité importante. Cette zone doit être protégée de toute artificialisation à l'heure des changements climatiques que nous connaissons.

De plus il y a suffisamment de friches disponibles autour (friche EDF, gedimat, Vmc etc...) permettant la réalisation du projet plaine des sports et ne nécessitant donc pas le changement de zonage de cette zone naturelle.

**Observation numérique n°2 de M.Alain BONDOT en date du 10 octobre 2024**

Il est aberrant aujourd'hui de bétonner des jardins familiaux, ceux-ci permettent à des Rémois de se nourrir sainement et maintiennent la biodiversité.

**Observation numérique n°3 de Mme Marie-Rose SABBATANI en date du 10 octobre 2024**

Il faut arrêter d'implanter des logements, des écoles, des équipements sportifs... sans prévoir les moyens de mobilité, dont la voiture, avec la configuration actuelle des voies de circulation. Les modifications de ces voies, telles que prévues, sont anecdotiques ! Sans compter que ces nouvelles constructions sont à proximité immédiate de la future usine d'enrobé. Il y a des limites à envoyer les citoyens se faire enfumer et intoxiquer !

**Observation numérique n°4 de Mme Eliane COUTURIER en date du 11 octobre 2024**

Bonjour,

Je suis contre ce changement de zonage dans le PLU, il doit être fait en dehors de cette zone naturelle, s'il doit être réalisé

## **Observation numérique n°5 de M.Fabrice FERREIRA en date du 11 octobre 2024**

Collectif des jardiniers de Saint-Charles

Nous, jardiniers de la plaine Saint Charles, regroupés au sein du collectif ci-dessus nous opposons fermement à ce projet de destruction des jardins pour les motifs suivants:

ce projet est destructeur:

- de l'environnement et de la biodiversité par l'artificialisation des sols qu'il représente, à l'encontre des évolutions environnementales et de la loi "Climat et résilience" du 22/08/2021, notamment de son objectif de ZAN
- de la vie sociale d'environ 25 jardiniers dont certains cultivent leur parcelle depuis plus de 20 ans en développant des liens entre eux et en y consacrant une partie importante de leur temps libre
- des revenus en nature générés par les potagers, qui représentent un apport non négligeable pour beaucoup de jardiniers qui par ailleurs ont investi dans les aménagements des jardins
- du patrimoine commun de la Ville de Reims auquel les jardins sont rattachés depuis longtemps.

Sans nous opposer aux projets de nouveaux équipements sportifs, nous exigeons la relocalisation du pôle raquettes sur des sites qui n'affectent pas des usages existants ; friches industrielles à proximité, notamment VMC

Le collectif des jardiniers de Saint-Charles

**Observation numérique n°6 de monsieur Samuel ALCOSER en date du 11 octobre 2024**

C'est inadmissible!

Reims va devenir un bloc bétonné il est indispensable de préserver ce coin de campagne à la ville, ce coin de biodiversité reconnue où vivent des espèces protégées. ces jardins ouvriers entretenus ne doivent pas disparaître au profit d'équipements.

**Observation numérique n°7 de monsieur David PITOIS en date du 11 octobre 2024**

Je m'oppose à ce projet. Nous devons protéger cette zone verte et ne pas la bétonner.

**Observation numérique n°8 de madame Odile COUSIN en date du 11 octobre 2024**

Je m'oppose à ce projet qui est un non sens au vu des problèmes climatiques et environnementaux actuels.

Laissez nous nos potagers et ainsi le bonheur qu'ils procurent aux jardiniers en plus de protéger la terre et la biodiversité. Nous sommes fiers d'entretenir tous ces potagers à Reims.



**Observation numérique n°9 en date du 11 octobre 2024**

Je suis contre car vous délogez des familles.

Où vont elles aller ?

Pour des terrains de tennis et de padel !!!!!

## **Observation numérique n°10 de monsieur David WIAME en date du 11 octobre 2024**

Nous avons été très choqué quand nous avons appris la destruction d'un des rares lieux encore à Reims à être vivant et populaire. Nous y avons vécu 9 ans et quel bonheur de vivre près de ces jardins ouvriers durement travaillés par des femmes et des hommes passionnés et pour beaucoup comptant sur leur production pour vivre ou améliorer leur quotidien difficile. Honte à la Mairie de Reims pour son mépris de ces femmes et hommes, pour des terrains de tennis, de paddle. Changement de classe assumé de toute évidence. Quelle tristesse. Il y avait de la vie sur ces terrains et ces maisons, il y avait des sportifs qui profitaient de la rue saint Charles pour rejoindre la voie verte, des promeneurs... Quel mépris pour tous ces gens ! S'il vous plaît, ne jetez pas à la poubelle, ces maisons durement acquises avec fierté et beaucoup d'effort et de travail, respectez ces gens qui voient leurs enfants y grandir, se projeter dans un bel avenir, dans ces maisons familiales. Respectez ces travailleurs, ces retraités amoureux de leurs jardins, de leurs potagers essentiels à leur existence. S'il vous plaît ne brisez pas ces vies et toute l'énergie mise dans ces terres, ces maisons construites et remplies de vie, de bonheur, d'histoires familiales. Comment briser cela et continuer à se regarder dans une glace monsieur le Maire et se dire, l'histoire de cette famille, tout ses projets, et bien moi je l'ai détruite à coup de bulldozer pour des terrains de tennis pour 10 réservations par semaine de cours... Je vous ai toujours soutenu, mais là, vous n'avez pas le droit moral de faire ça à ces familles...

**Observation numérique n°11 de monsieur Bilal HAMZI en date du 11 octobre 2024**

Je pense qu'il faudrait conserver les jardins et ce côté nature en ville ainsi que les habitations

Je trouve ça inadmissible qu'un tel projet puisse avoir lieu alors que des personnes vivent ici depuis plus d'une quinzaine d'années

**Observation numérique N°12 de madame Melanie HAMIDI en date du 11 octobre 2024**

Les jardins potagers de la rue Saint Charles sont un atout pour favoriser l'accès au potager aux personnes ne bénéficiant pas d'un terrain suffisant ou adapté. Les préserver rentre dans le cadre d'une ville plus verte et il me paraît important de les conserver.

**Observation numérique n°13 de madame Claire SCHNEIDER en date du 12 octobre 2024**

Les jardins potagers de la rue Saint Charles sont un atout pour favoriser l'accès au potager aux personnes ne bénéficiant pas d'un terrain suffisant ou adapté. Les préserver rentre dans le cadre d'une ville plus verte et il me paraît important de les conserver.

**Observation numérique n°14 de madame Amandine NEVEU en date du 12 octobre 2024**

Nous remarquons de plus en plus un accroissement des travaux dans notre belle ville qu'est Reims. Ce taux de travaux est étouffant et nous souhaitons qu'il cesse pour que nous puissions retrouver le plaisir de se balader à Reims. Le peu de nature ne devrait pas être enlever pour ces chantiers désastreux. La nature est signe de santé et notre ville est à besoin plus que tout. De plus vous ne pouvez pas expulser des personnes ayant passé toute leur vie dans une habitation qui leur est cher. Reims est une grande ville, nombreuses sont les zones non occupées, alors pourquoi vouloir déloger des familles n'ayant en aucun cas demandé cela. Ce sont des projets inadmissibles auxquels beaucoup de gens de cette ville n'adhère pas.

**Observation numérique n°15 de madame Christine COUSINARD en date du 12 octobre 2024**

En tant que propriétaire d'une parcelle, qui jouxte les jardins ouvriers, il m'apparaît évident que l'atteinte à la propriété des personnes expropriées semble disproportionnée par rapport à l'objectif poursuivi.

En effet, la construction dans cette zone d'un nombre exagérément élevé (15) de cours de tennis et de padel (déjà obsolètes dans de nombreuses agglomérations) pourrait être réalisée sur d'autres friches industrielles tout aussi proches des futurs groupes scolaires.

Certes la réalisation d'un espace sportif pour les étudiants et le public est louable, mais pas au détriment des jardins ouvriers, qui s'inscrivent totalement dans une démarche environnementale.

De plus, outre le fait, que ces jardins respectent scrupuleusement la biodiversité, ils représentent également un lieu d'échanges et d'activité et surtout en cette période de crise un apport financier non négligeable pour une population déjà économiquement modeste.

**Observation numérique n°16 de madame Catherine LECOCQ en date du 12 octobre 2024**

La suppression des jardins familiaux de la rue Saint Charles auront un impact négatif sur la biodiversité le lien social et le patrimoine.

Être moderne et progressiste et faire de cette ville une ville modèle serait de développer et inscrire ces jardins dans le patrimoine national.

Il existe suffisamment de friches et de terrain libre pour aménager des terrains de tennis et un centre de Paddle.

On supprime là tout une vie au plein air pour une population qui n'a pas forcément la possibilité de partir.

Pourquoi favoriser une population étudiante de passage à une population sédentaire et pérenne ?

Ce quartier perdra de sa vie et de sa chaleur humaine si bel accompagnement à la coulée verte!



**Observation numérique n°17 de monsieur André LECOCQ en date du 12 octobre 2024**

Un peu moins d'espace vert,un peu plus de bitume.  
Drôle d'idée à l'heure actuelle!  
Surtout pour favoriser des étudiants déjà favorisés.  
André Lecocq

**Observation numérique n°18 de monsieur Pierre LECOCQ en date du 13 octobre 2024**

Quand je passe à vélo je suis content de traverser des zones de jardin qui restent sauvages.

**Observation numérique n°19 de madame Muriel BARBIER en date du 13 octobre 2024**

Monsieur,

Je suis propriétaire d'une parcelle de jardin depuis plus de trente ans et je m'oppose fermement au changement de zonage dans le PLU.

Comment pouvoir infliger un sentiment de frustration à autant de jardiniers amoureux de leur lopin de terre, et passionnés de jardinage. Faire fi de leur bien-être et de leur équilibre tant financier que psychologique me semble totalement inhumain.

C'est aussi dans le plus grand respect de la biodiversité, que je m'oppose à l'artificialisation de ces jardins, et ce pour installer des terrains de tennis et de padel, il y a de grands débats pour préserver au maximum les espaces naturels. Ces transformations ne sont pas vraiment dans l'air du temps.

Je tiens énormément à mon jardin. Ce terrain a pour moi une Haute Valeur Sentimentale, de ce fait, je ne souhaite absolument pas me faire spolier de mon bien.

J'espère très sincèrement que vous aurez à cœur de respecter la cohésion et le bien-être des personnes concernées et, en ce qui me concerne, ne pas me frustrer en me dépossédant de mon bien familial.

Revoir vos plans et lieux d'aménagement ne me semble pas être une tâche insurmontable. J'espère que vous ferez preuve de suffisamment d'empathie, et mettrez tout en œuvre pour revoir vos projets d'aménagement.

Bien respectueusement.

**Observation numérique n°20 de monsieur Jean-Louis VALENTIN en date du 13 octobre 2024**

- Non loin des jardins ouvriers il est programmé de transformer des friches industrielles en des terrains dédiés à la construction. Si Reims à la chance de pouvoir s'étendre sans être concernée par la règle de 0% d'artificialisation des sols, pourquoi ne pas créer des espaces naturels dans ce PLU ?

- Ne peut-on prolonger jusqu'au canal le concept de "ville jardinée" le complétant ainsi à l'ouest, comme décrit dans le cahier de secteur de l'avenue de Laon ?

- Les besoins en habitat collectif sont-ils si importants à Reims ?

- Qu'en est-il de la place de l'habitat individuel ? Quand il est déjà construit quelles sont les conséquences du PLU sur ce dernier ?

Je prends l'exemple de ma propriété, parcelle cadastrale AE287. Un permis de construire est déposé sur la parcelle AE235. En direction de Laon, la parcelle AE236 (ancien G20) est en vente et des promoteurs immobiliers sont sur une éventuelle acquisition en sollicitant le propriétaire de la parcelle AE 191. Quels sont les projets (hauteur, superficie, espaces...) qui peuvent en découler si le propriétaire de la parcelle AE 191 ne vend pas ? Si elle est vendue au même promoteur propriétaire de la AE236 ? En direction du centre-ville le propriétaire de la parcelle AE288 a une servitude me permettant d'accéder à mon terrain. Elle est constituée de garages mis en location. A la suite, sur la parcelle AE180 est installé un garagiste qui sous peu vendra, suite à son départ en retraite. La parcelle suivante est constituée d'un habitat collectif conséquent. Si ces deux parcelles 288 et 180 venaient à être vendues à un promoteur immobilier quels sont les projets de construction (hauteur, superficie, espaces...) qui peuvent en découler ?

**Observation numérique n°21 de monsieur Tony SLOWINSKI en date du 14 octobre 2024**

Pourquoi ne pas utiliser des zonages sans habitations existantes à détruire et expatrier les propriétaires

**Observation numérique n°22 de madame Catherine SAGUEZ en date du 14 octobre 2024**

Je m'oppose à la décision de supprimer les jardins familiaux de la plaine saint Charles surtout pour y construire une route qui va ramener plus de véhicules et de pollution dans une zone qui constitue un poumon pour les rémois! Qu'est devenue l'idée de trame verte? Les jardins familiaux sont lieux de ressourcement pour les jardiniers et un lieu de relations sociales en même temps de productions de légumes... Reims doit augmenter son autonomie alimentaire, pas la réduire, rappelons qu'elle peine à attendre 2%...

**Observation numérique n°23 de madame Brigitte SIROU en date du 14 octobre 2024**

Non, nos jardins ne sont pas des friches urbaines !

Ce sont des espaces de verdure, cultivés et utiles car :

- vie sociale
- préservation de l'environnement
- apport alimentaire non négligeable...

Non, on ne supprime pas d'un trait de plume ce patrimoine rémois, ce serait faire offense à des générations de jardinières et jardiniers qui ont entretenu ces terrains !

**Observation numérique n°24 de madame Sylvie MAHU en date du 14 octobre 2024**

Faire du sport permet de garder la santé physique et mentale au même titre que le jardinage. Selon moi, les 2 sont importants mais ils ne concernent pas forcément les mêmes catégories sociales. Installer des équipements sportifs sur le site de l'EDF déjà artificialisé, pourquoi pas. Mais artificialiser des zones maraîchères me semble à contre courant de notre époque. Le jardinage en ville n'est pas juste un passe-temps, il permet à certaines personnes de reprendre en main leur alimentation, de créer des liens avec d'autres jardiniers, de s'entraider, de partager. Ce sont des valeurs positives à encourager il me semble. L'attractivité d'une ville ne se voit pas que dans sa capacité à entreprendre, construire et bétonner mais aussi dans sa capacité à offrir des vrais lieux de convivialité, d'échange et de simplicité. Pas besoin d'investir des sommes folles; les jardiniers savent faire preuve de créativité. Laissons les maraîchers travailler ces zones plus ou moins inondables, cela permet aussi à la Vesle de pouvoir déborder librement en période de hautes eaux.



**Observation numérique n°25 de madame Stéphane PHILIPS en date du 14 octobre 2024**

- pourquoi supprimer un coin de campagne à la ville contre des structures sportives qui pourraient être juste placées sur des terrains abonnées ou squatés à côté?
- pourquoi supprimer ce lieu de vie et de mixité sociale qui s'est crée depuis des décennies?
- sans parler de la biodiversité et l'atteinte à l'environnement...

**Observation numérique n°26 de Monsieur Philippe WEIRIG en date du 14 octobre 2024**

Suite reportage Fr3 pourquoi supprimer un coin de campagne et être à la ville en même temps. Vu la conjoncture où tout augmente ces jardiniers auront une perte de revenus par rapport à ce qu'ils récoltent et représente un lieu de vie créé depuis longtemps. On parle de biodiversité et environnement. Là on supprime pour construire des terrains de tennis !!! N'est-ce pas une atteinte alors que cela pourrait être fait ailleurs.

**Observation numérique n°27 de Monsieur Francis BRANCOURT en date du 14 octobre 2024**

Nos jardin pour les retraités, au même titre que les terrains de sport est une activité, un loisir qui nous permet de nous retrouver et vivre avec un objectif au réveil, desterrains pour les jeunes il y en a partout ,que faite vous pour les anciens,avez vous pensé à nous.

**Observation numérique n°28 de Monsieur Francis BRANCOURT en date du 14 octobre 2024**

Contre, faire partir des anciens de leur lieux de loisir ,rencontres et passion pour y faire venir des jeunes qui ont déjà un maximum de terrains et salle à Reims et alentours, merci pour les retraités, je pense d ailleurs que se ne seras pas nos enfants qui en profiterons. De plus entretenez déjà les terrains et salle exitantes

**Observation numérique n°29 de Monsieur Daniel JACQUET en date du 14 octobre 2024**

Je suis contre que l'on supprime les jardins de la rue St Charles faire du sport c'est très bien mais pas au détriment des jardiniers qui sont les premiers à défendre la biodiversité surtout que la place ne manque pas pour mettre des terrains de tennis

**Observation numérique n°30 de Madame Martine DESHAYES en date du 14 octobre 2024**

Preserver la biodiversité

Des potagers pour nourrir des familles

Présence de terrain de tennis publics sur la ville

D autres terrains à proximité non occupés  
Sur Reims et St Brice Courcelles

**Observation numérique n°31 de Monsieur Vincent VANNINI en date du 14 octobre 2024**

Pour le plan n 3 c'est très clair que vous voulez supprimer les jardins potager et cela est très nuisible pour les actuels bénéficiaires dont j'en fais parti.

**Observation numérique n°32 de Monsieur Thibaut FERREIRA DA ROCHA en date du 14 octobre 2024**

Il apparaît regrettable de voir disparaître des jardins familiaux au profit d'une artificialisation des sols toujours plus grande sur les terres rémoises. A l'heure où coule chaque jour plus de béton, où l'aménagement des berges du canal est un projet central des autorités locales, il semble crucial de ne pas toucher à ces véritables havres de paix qui sont source de mixité sociale, de biodiversité, d'alimentation locale de qualité et de bonheur à portée de main. Le vert oui ! Celui des jardins, pas des résines...



**Observation numérique n°33 de Monsieur Pierre NOIROT en date du 14 octobre 2024**

Comment peut-on prendre ce genre de décision et rayer de la carte, non seulement un écrin de verdure et de biodiversité, mais aussi un maillage affectif de longue date, construit autour d'une communauté de personnes impliquées dans l'entretien et le jardinage de cette zone verte... c'est inconcevable !

**Observation numérique n°34 de Monsieur Thierry DAVID en date du 14 octobre 2024**

Il est impressionnant de voir que l'on veut supprimer des terres maraîchères pour y implanter des équipements de sport ou autres pour artificialiser des sols. C'est un non sens quand on voit ce qu'entraîne le changement climatique et son lot de catastrophes notamment des inondations. Les maraîchers même amateur sont sources de bien être et pour l'autonomie alimentaire de nos villes et villages. Ne gaspillons pas nos terres pour de tels équipements mais bouchons déjà les "dents creuses". Gardons ces lieux comme des réservoirs de bio diversité.

**Observation numérique n°35 de monsieur Pascal ROY en date du 14 octobre 2024**

La commune a une tradition ouvrière où les jardins sont des lieux de convivialités et de lien social.

La terre est propre et saine et c'est vraiment dommage d'utiliser de tels terrains alors qu'il y a des zones souillées qui peuvent très bien être utilisées pour des terrains de tennis.

**Observation numérique n°36 de Monsieur Patrick BRACONNIER en date du 14 octobre 2024**

Je suis contre l'expulsion des jardiniers de la rue Saint Charles au détriment de terrains de tennis et de padle. Nous avons notre jardins depuis 3 générations c'est à dire depuis 50 ans. Monsieur Robinet rappelez-vous de vos promesses lors de la campagne à votre réélection à la mairie de Reims. Je ne toucherais pas aux jardins familiaux. Auriez-vous perdu la mémoire ? Ou c'était simplement des paroles politiciennes afin d'assurer votre réélection ? J'ai cru en vous et je vous l'ai dit à plusieurs reprises lors de rencontres impromptues. Malheureusement cela été de la poudre aux yeux. Mes grands parents, mes parents et maintenant moi-même qui espérait profiter bientôt d'une retraite paisible. Mais vous avez briser un rêve un soir de février lors d'un conseil municipal. Les jardiniers de la rue Saint Charles ont toujours œuvrer pour la biodiversite dans leurs jardins, lieux d'échanges et de conseils et mettre un terme à tout cela afin de bétonner notre poumons de verdure. Vous qui venez de faire démolir le pont Charles de Gaulle pour donner un peu de verdure et d'espace afin de profiter de l'extérieur, vous faites l'inverse 600m plus loin. Où est la logique.

Venez nous rencontrer un samedi matin afin d'échanger à moins que nous soyons pas assez bien pour vous ?

Je sais que cela ne changera peut-être rien mais au moins j'aurais pu vous livrer mon ressenti à cette injustice.

**Observation numérique n°37 de madame Catherine LE GOFF en date du 14 octobre 2024**

Au temps du dérèglement climatique, pour la qualité de vie des rémois, détruire ces jardins familiaux pour artificialiser les sols est une aberration ! " Réservoir naturel de biodiversité à préserver et à valoriser à proximité immédiate du canal et de la Vesles qui constitue la "Trame Verte et Bleue" de Reims." " Proposer aux Rémois de nouveaux espaces notamment dans le secteur Saint-Charles en y développant par exemple l'agriculture urbaine" Ainsi est présenté le projet d'aménagement dans le programme pluriannuel d'intervention 2020-2024 dans le cadre d'une convention signée entre l'Établissement Public Foncier de Grand Est, La Ville de Reims et la CUGR. Revenons à cette très bonne idée initiale ! Les jardins familiaux ne sont-ils pas une richesse pour la collectivité ? Des sols de qualité capable d'absorber l'eau, ce n'est pas anecdotique pour une ville comme Reims. Un écrin de verdure pour un air de qualité proche d'une voie hyper polluée qui voit le passage de 6000 véhicules par jour, ce n'est vraiment pas à déconsidérer de la sorte. Avoir un tel espace naturel dans un espace urbain est à choyer aujourd'hui ! Pensons aux générations futures pour qui ces espaces naturels seront encore plus vitaux que pour nous !

**Observation numérique n°38 de monsieur Bernard COMTE en date du 15 octobre 2024**

La plaine Saint Charles doit être absolument préservée. La ville et le Grand Reims s'étaient engagés à dédier cette zone au maraichage et à l'agriculture urbaine. Les jardins familiaux qui sont une tradition populaire rémoise s'inscrivent tout à fait dans cette perspective, en permettant à des foyers souvent modestes de bénéficier d'une alimentation saine et variée. De nouveaux équipements sportifs contribueraient à la santé de tous mais ils ne doivent pas se faire au détriment de terres fertiles et de la biodiversité surtout dans un quartier qui dispose de nombreuses friches industrielles. Cela serait d'ailleurs en contradiction avec les lois du 22 août 2021 et du 20 juillet 2023 sur l'objectif de zéro artificialisation nette.

**Observation numérique n°39 de monsieur Francis BATTEUX en date du 15 octobre 2024**

- Dans tous les quartiers de la ville, les terrains de tennis sont sous utilisés voir même à l'abandon; la création de ce projet semble donc plus destiné à Néoma qu'à l'ensemble des rémois,
- ce projet entrainera la destructions des maisons et jardins ouvriers ou de maraichers typique de ce site depuis des dizaines d'années,
- ce projet aura pour effet une lourde imperméabilisation des sols,
- le site sera traversé par la future liaison inter quartiers dites "contournement des jardins ouvriers" (AR 5), occasionnant bruits et pollution difficilement compatible avec une zone de pratique de sport,
- ce projet sera la première phase d'une ouverture du secteur Saint Charles à l'urbanisation incompatible avec la Coulée Verte.

Aussi, nous nous opposons à ce projet et donc à la modification du PLU le concernant et proposons, si le projet est justifié, une disposition sur le site des anciens Comptoirs des bois ou de VMC, déjà urbanisés et aujourd'hui à l'abandon.

## **Observation numérique n°40 de l'association REIMS VERTS L'AVENIR en date du 15 octobre 2024**

### **Révision N° 3 du PLU de la Ville de Reims Contribution de l'association Reims Verts l'Avenir**

Une enquête publique concernant une révision n°3 du Plan Local d'Urbanisme a lieu sur le site du Grand Reims en ce moment du 1 au 15 octobre. Mais qui le sait ? Peu de citoyens en ont connaissance car force est de constater que l'information ne circule pas. Ces questions sur l'aménagement du territoire se font dans un entre-soi. Or, elles intéressent et impliquent les habitants.e.s. L'absence de réels débats de la société civile sur ces questions nous interpelle et nous questionne quant à la perte de vitalité démocratique de la cité.

Pour notre part, nous pensons que cette révision importante aurait dû être l'occasion de réglementer un peu plus fortement des dysfonctionnements liés aux restrictions insuffisantes du PLU actuel. Nous en prenons deux exemples ci-après, qui illustrent la vision bien passéiste de l'urbanisation à Reims.

La construction du complexe immobilier Rives de Vesle avec ses bâtiments élevés qui se font face dans une rue étroite ! Il est impératif d'imposer des constructions beaucoup plus éloignées les unes des autres, d'autant que ce type de rue-couloir favorise la concentration des polluants de l'air.

Que penser de la conception qui prévaut dans la rénovation des voiries ? Il ne s'agit ici pas directement du PLU, mais celui-ci est compétent pour les voiries nouvelles. Prenons l'exemple des rénovations des rues du Chemin Vert, comme bien d'autres, est d'une tristesse absolue. Elle se fait en coupant tout. Ce fut un massacre des alignements d'arbres existants. On en replante quelques-uns seulement, qui des années après leur plantation, comme devant St Nicaise restent bien rachitiques. Au Chemin Vert, les trottoirs, et les places de stationnement sont couverts de bitume noir, comme la chaussée. Il n'y a donc pas d'infiltration des eaux possible et la couleur du revêtement est résolument inadaptée au changement climatique. Une réglementation de toutes les nouvelles voies devrait imposer systématiquement des revêtements clairs, des infiltrations maximales des eaux et une végétalisation, elle aussi, maximale, avec un effort particulier pour maintenir les arbres existants.

Enfin, dans le cadre des aménagements, il devrait être précisé, et ce pour tous les quartiers, une réglementation allant vers l'autonomie énergétique.

De plus, sur la Ville de Reims (et les communes périphériques également) il a été beaucoup construit ces dernières années, beaucoup plus que ce qui était prévu, alors que la population décline lentement. Dans ces conditions est-il nécessaire de continuer à construire des logements comme il est prévu dans les parties du Parc Colbert (terrain VMC) et du Tir aux Pigeons. N'allons-nous pas priver notre ville d'espaces verts et d'équipements sportifs, pour au final alimenter une bulle immobilière ? Les nouvelles constructions sont peu accessibles financièrement aux marmais, elles sont réservées de fait à quelques parisiens et aux investisseurs pour des locations airbnb,

#### **Port Colbert :**

Nous pensons que la voie structurante qui enjambe le canal est inutile pour deux raisons. La première est la suppression de jardins familiaux alors que Reims est très loin de son



autonomie en matière de ressources maraîchères. Rappelons que la ville de Reims est totalement incapable de satisfaire les besoins alimentaires de ses habitants par une production locale ! La deuxième est que toute infrastructure routière nouvelle entraîne par un effet d'appel d'air une augmentation de la circulation automobile.

Dans l'additif au rapport de présentation :

Page 13, la suppression du paragraphe sur les modalités douces nous interroge, même s'il est lié à une partie seulement du projet, et nous nous demandons quels liens sont pensés avec l'existence du plan Reims à Vélo ?

Page 15, la suppression des précisions sur les types de logement, risque d'entraîner un manque de maîtrise du type de construction. Nous insistons aussi sur le vieillissement de la population qui va nécessiter des adaptations de type de logement pour maintenir la population à domicile, comme la plupart le souhaitent et ce qui d'ailleurs coûte beaucoup moins cher.

Page 16, est maintenu le paragraphe demandant pour les logements 2 heures d'ensevelissement le 21 décembre et 4 h le 21 mars, cela nous semble très insuffisant et ramène aux aberrations signalées plus haut concernant les constructions du projet immobilier Rives de Vesle. D'autre part cela ne concernerait que 80 % minimum, les 20 autres % pourraient être dans des situations encore pires.

#### **Plaine Saint Charles :**

Pour les mêmes raisons que pour la voie structurante précédente, nous sommes contre la suppression de jardins familiaux dans la zone concernée. Rappelons que le Contrat local de santé 2024-2028 de la ville de Reims souligne le lien entre contexte environnemental et l'état de santé des populations. À ce jour, Reims demeure malheureusement une ville extrêmement minérale. Toute urbanisation augmente l'intensité des vagues de chaleur et la bétonisation de nouvelles surfaces de terre dans un quartier traversé par une voie polluante fera disparaître une indispensable bulle de verdure rafraîchissante. Détruire les jardins familiaux, c'est effectivement détruire un poumon vert, une richesse collective en termes de qualité de l'air, mais aussi en termes de qualité du sol, un sol vivant aux capacités conséquentes d'absorption des eaux. Au contraire, pour la santé des habitants rémois, face aux dérèglements du climat, pour réduire les GES et développer notre autonomie alimentaire, le PLU devrait chercher à préserver et à valoriser les espaces de terre intra-urbains cultivables ! N'oublions pas que les jardins familiaux, patrimoine vivant, participent à l'entretien d'une culture sociale du travail de la terre et contribuent activement au vital maintien d'une biodiversité dans la cité rémoise.

#### **Essillards :**

La suppression d'une partie du parc de 1,4 ha boisée ne nous semble pas non plus correspondre aux besoins de développer le verdissement de la ville pour accompagner le changement climatique et la préservation de la biodiversité. L'ADEME préconise justement « Que peut-on faire avec un arbre existant pour rafraîchir la ville ? En prendre soin ! La maturité des arbres et leur santé ainsi que leurs interactions avec le sol sont un facteur important qui influence la qualité des services écosystémiques attendus. L'essentiel des bénéfices apportés par les arbres en ville ne se matérialise que lorsqu'ils ont l'opportunité de réaliser leur potentiel de croissance et de longévité. » Source : <https://plusfraichemaville.fr/fiche-solution/prendre-soin-arbre-existant>

**Angle Dauphinot-Clémenceau :**

Il doit y avoir une coquille, car il n'y a pas d'angle Dauphinot-Clémenceau, les deux boulevards étant largement disjoints, mais bien un angle Pommery-Clémenceau comme les plans le montrent

Reims Verts l'Avenir  
reimsvertslavenir@mailo.com  
06 80 74 04 94

**Observation numérique n°41 de Monsieur Jean-Guillaume BRAU en date du 15 octobre 2024**

Cela nécessiterai de supprimer les jardins dit ouvriers, ce qui serait pas une bonne choses car Reims a une histoire avec ses jardins ouvriers tout comme ses cités jardins. Des vraies friches sont disponibles ailleurs.

**Observation numérique n°42 de Mme Brigitte NOEL en date du 15 octobre 2024**

Le projet de modification n° 3 du PLU concernant spécialement la création d'une « plaine des sports » sur la zone située face aux anciens magasins généraux et aux futurs établissements d'enseignement supérieur ENSAP et NEOMA est contestable, contrevenant à plusieurs impératifs actuels que sont : - La non artificialisation des sols, La préservation de l'environnement et de la bio diversité, le respect des communautés en l'occurrence celle des jardiniers œuvrant dans le périmètre concerné et entretenant des relations de convivialité, de sympathie, de confiance, d'échanges, de dons mutuels, le respect du travail raisonné accompli sur le sol depuis des années et des aménagements effectués sur les parcelles : abris, cabanons, serres, l'impact sur les habitants dont certains feront l'objet de mesures d'expropriation. L'anéantissement de tout ceci pour l'aménagement de terrains de sport dont la fréquentation et l'utilité restent à démontrer est difficilement acceptable

**Observation numérique n°43 de Monsieur Emmanuel DOMINIQUE en date du 15 octobre 2024**

non au passage changement de zonage Je représente 4 familles habitant en bordure des jardins familiaux rue saint Charles et par conséquent je connaît parfaitement le secteur. Venir vivre là, c'est un choix, c'est vouloir habiter dans la nature à la ville.

Je peux vous assurer que ces jardins sont dans leurs grandes majorités bien entretenus, qui sont des lieux de vie et de cohésion sociale. Ce sont des jardiniers plutôt modestes qui cultivent leurs terre depuis plusieurs décénies . Savez-vous ce que représente pour quelqu'un , le fait de bêcher entretenir et cultiver une terre ? Le travail qui en résulte, l'attachement à ces lieux ? C'est jardiniers sont en moyenne plutôt agés, pourquoi leur enlever ces moments de bonheur ? Honnêtement , je pense que certains d'entre-eux ne s'en remettraient absolument pas pas s'ils venaient à être déraciner de ce qui est leur terre. Surtout qu'ils contribuent au bien-être de toute notre ville en entretenant gratuitement des espaces de nature véritable au sein de notre ville. Ce secteur Saint-Charles est le seul entretenu et sécurisé du quartier.

Il referme une biodiversité importante. Nous y voyons notamment des hérissons et des chauves souris , espèces en protégées.

Ne serait-il pas intelligent d'inclure ces parcelles au sein du projet ambitieux qu'a la ville ?

Je pense que la direction de neoma et de l'esad et surtout leurs étudiants seraient heureux d'être accueillis par les jardiniers et pourquoi pas leur louer une parcelle. Ceci augmenterait la cohésion sociale et permettrait d'initier la jeunesse à l'importance de la culture locale et des circuit court. Ces futurs étudiants auront étudié Candide dans leur parcours scolaire, aidons les à grandir et à mettre en application au sens large comme figuré la morale de cette œuvre : « cultivons notre jardin ».

surtout qu'en dehors de cette rue entretenue, tout le reste n'est que friche et lieux squattés ou règne insécurité. Ne serait-il pas plus courageux et plus bénéfique pour la ville de s'attaquer à ces zones ?

Ces terrains de tennis et padel pourraient être placés juste à coté au niveau de la friche de gédimat par exemple. De nombreuses autres possibilités, ne touchant pas aux habitations et jardins existants, existent et devraient être étudiées .

## **Observation numérique n°44 de Madame Emilie VIOT en date du 15 octobre 2024**

Non à cette modification du plu visant encore à concentrer des équipements.  
Concernant l'urbanisme des villes, qu'a-t-on appris au court des dernières décennies ?

- qu'une ville bien construite doit mélanger espace de vie, de travail, d'équipements collectifs et de verdure, que concentrer dans des zones une seule et même activité ça ne marche pas.

Par conséquent, je pense que les jardins doivent garder leurs places au milieu de petites habitations écoresponsables.

- que le territoire doit favoriser la mixité sociale, que des personnes âgées doivent côtoyer des plus jeunes, que la classe ouvrière doit garder sa place parmi les aménagements créés pour les futurs cadres

- que les pouvoirs publics doivent faire évoluer leurs villes dans le sens de l'avenir et non continuer à commettre les erreurs du passé, c'est à dire ne pas artificialiser de manière excessive des zones naturelles mais récupérer les friches abandonnées pour leur redonner vie dans de grands projets structurants.

- que les pouvoirs publics devraient être les premiers dans la lutte du phénomène de gentrification des villes et non en être responsable. Que penser d'une mairie prête à expulser des jardiniers de leurs terres historiquement maraîchères pour y installer des terrains de tennis et padel....

La création de faculté en face devrait à l'inverse protéger ces jardins afin que jeunes cadres puissent naturellement côtoyer des jardiniers ouvriers souvent retraités

S'attaquer à ce secteur qui est un poumon de verdure proche du centre ville est écologiquement et socialement irresponsable.

Surtout que ce secteur est rempli de friches industrielles polluées. Les pouvoirs publics ne devraient-ils pas avoir plus d'ambitions pour leur administrés et ainsi créer leur projets structurants sur des zones où tout est à refaire ou il n'y aurait aucun impact écologique négatif ?

Je pense que si ces facultés ont décidé de s'implanter dans ce secteur c'est qu'elles ont été séduites par la proximité du centre ville tout en étant face à la vraie verdure, être à la campagne en ville.

Pourquoi supprimer ce côté atypique, il y a suffisamment de zones abandonnées dans le secteur.

La ville devrait à l'inverse dans le secteur saint charles favoriser le maintien de ces jardins et des quelques petites maisons créant ainsi un véritable lieu de mixité et de vie.

Surtout encore les rémois vont être tous perdants en qualité de vie en supprimant autant de verdure en ville en cette période de réchauffement climatique.

**Observation numérique n°45 de Monsieur Emmanuel DOMINIQUE en date du 15 octobre 2024**

Non au changement de zonage. J'habite en bordure des jardins familiaux, rue saint Charles et par conséquent je connais parfaitement le secteur.

Venir vivre là, c'est un choix, c'est vouloir habiter à la campagne en ville.

Je peux vous assurer que ces jardins sont dans leur grande majorité bien entretenus, qu'ils sont des lieux de vie et de cohésion sociale. Ce sont des jardiniers avec des profils divers et variés qui cultivent leur terre depuis de nombreuses années. Savez-vous ce que représente pour quelqu'un, le fait de bêcher, entretenir, améliorer et cultiver une terre ? Le travail qui en résulte, l'attachement à ces lieux, au voisinage ? Ces jardiniers sont en moyenne plutôt âgés, pourquoi leur enlever ces bons moments. Ils contribuent au bien-être de toute notre ville en entretenant des espaces de nature véritable. Ce secteur Saint-Charles est le seul entretenu et sécurisé du quartier.

Il referme une biodiversité importante. Nous y voyons notamment des hérissons et des chauves-souris, espèces protégées.

Pourquoi ne pas inclure certaines de ces parcelles au sein de projets ambitieux plutôt qu'à la ville ?

Je pense que la direction de Neoma ou de l'Esad et surtout leurs étudiants seraient heureux d'être accueillis par les jardiniers et pourquoi pas leur louer des parcelles ? Ceci augmenterait la cohésion sociale et permettrait d'initier la jeunesse à l'importance de la culture locale et des circuits courts. Ces futurs étudiants auront étudié Candide dans leur parcours scolaire, aidons les à grandir et à mettre en application au sens large comme figuré la morale de cette œuvre : «cultivons notre jardin ».

N'oublions pas qu'en dehors de cette rue entretenue, tout le reste n'est que friche et lieux squattés. Ne serait-il pas plus judicieux et bénéfique pour la ville de s'attaquer à ces zones ?

Ces terrains de tennis et padel pourraient être placés juste à côté, au niveau de la friche de Gedimat par exemple. De nombreuses autres possibilités, ne touchant pas aux habitations et jardins, existent et devraient être étudiées.

**Observation numérique n°46 de Monsieur Quentin CLEMENT en date du 15 octobre 2024**

Bonjour, impossible pour moi de lire en entier les documents car j'apprends à quelques heures de la fin de la consultation le sujet. Je suis contre la modification du PLU pour la construction d'un nouveau complexe sportif en lieu et place de jardins ouvriers et de propriété sur la rue St Charles.

Si on veut une ville verte il faut commencer ici. Et améliorer le côté démocratique de votre mise en place :/ .

Bien à vous,



**Observation numérique n°47 de Madame Brigitte NOEL en date du 15 octobre 2024**

Le projet de modification n° 3 du PLU concernant spécialement la création d'une « plaine des sports » sur la zone située face aux anciens magasins généraux et aux futurs établissements d'enseignement supérieur ENSAP et NEOMA est contestable, contrevenant à plusieurs impératifs actuels que sont : - La non artificialisation des sols, La préservation de l'environnement et de la bio diversité, le respect des communautés en l'occurrence celle des jardiniers œuvrant dans le périmètre concerné et entretenant des relations de convivialité, de sympathie, de confiance, d'échanges, de dons mutuels. Le respect du travail raisonné accompli sur le sol depuis des années et des aménagements effectués sur les parcelles : abris, cabanons, serres. L'impact sur les habitants dont certains feront l'objet de mesures d'expropriation. L'anéantissement de tout ceci pour l'aménagement de terrains de sport dont la fréquentation et l'utilité restent à démontrer est difficilement acceptable